

Entretien professionnel pour les évaluateurs - Module 1 : Fixation objectifs / indicateurs et critères d'évaluation- EMS

Contexte

Par son article 27, la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, complétée du décret d'application du 12 juin 2020, supprime la référence à la notation dans la FPH à partir de janvier 2021 pour la remplacer par l'entretien professionnel comme modalité d'appréciation de la valeur professionnelle. Cette nouvelle méthode, inspirée du privé, marque un changement de culture. Et qui dit changement de culture, dit accompagnement au changement, car la mise en place de ce nouveau système, nécessite l'appropriation, implication et volonté de tous les acteurs.

Les personnes en position d'encadrement sont particulièrement touchées par cette réforme : elles doivent en comprendre les enjeux, s'approprier les nouvelles modalités pour faire des entretiens professionnels un moment fort institutionnel tant pour les agents, que pour l'encadrement et l'établissement. Pour ce faire, elles doivent se doter de nouveaux outils (ex. : fiches de postes, comptes rendus, etc.), prévoir davantage de temps pour réaliser au mieux l'entretien professionnel, apporter une attention particulière aux conditions de l'entretien et à la fixation d'objectifs.

Objectifs

- **Acquérir** des techniques spécifiques en lien avec les objectifs de l'entretien professionnel et les critères d'appréciation de la valeur professionnelle de l'agent.

Renseignements complémentaires

Financement

Fonds mutualisés ANFH

Dates

Voir calendrier en annexe

Validité du marché

14/03/2025

Programme

Analyser les pratiques professionnelles

- Se positionner en tant qu'encadrant dans le management de ses équipes et le développement de leurs compétences
- Rappel des enjeux des dispositifs de l'entretien professionnel (côté de l'encadrant/du collaborateur)
- L'intégration du dispositif dans le management des RH
- La responsabilité de l'encadrant dans le développement des compétences de son équipe

Fixer des objectifs et se préparer à les négocier : préciser le positionnement de l'évaluateur, le positionnement de l'évalué

- Les questions à se poser en préalable : des objectifs difficiles à atteindre
- Définir ce qu'est le projet professionnel, ce que sont les objectifs professionnels et personnels, objectif SMARTER
- Responsabiliser l'évaluateur en clarifiant les attentes de la hiérarchie et favoriser son développement individuel
- Susciter l'adhésion et l'implication de l'agent
- Choisir, pour l'évaluateur, une stratégie adaptée à chaque agent

Déterminer les indicateurs et les critères d'appréciation

- Anticiper le déroulement et savoir réagir en toutes circonstances
- Objectiver et rendre mesurable un objectif en lui attribuant un indicateur pour vérifier si l'activité est réalisée ou non
- Fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs pour susciter la prise d'initiative de l'agent
- Identifier les critères de résultats pour permettre d'apprécier l'atteinte des objectifs
- Déterminer ce qu'est une appréciation, ses limites
- Adapter les critères selon les métiers et les faire valider
- Prise d'initiative, respect des consignes
- Les relations dans l'équipe, avec la hiérarchie, les patients, le public, l'évolution des comportements

Public

Toute personne en situation d'encadrement et susceptible de conduire un entretien professionnel ; Responsable hiérarchique direct, tous secteurs confondus.

Exercice

2024

Code de formation

AFR 3.01

Nature

AFR

Organisé par

EMS

Durée

NON CONNUE A CE JOUR

